

Communiqué de presse 25 octobre 2021,

E-COMMERCE : 56% DES FAUX PRODUITS SAISIS AUX FRONTIERES DE L'EUROPE RESULTENT D'ACHATS EN LIGNE

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe 200 entreprises membres issues de tous les secteurs d'activité, se réjouit de la publication, par l'Observatoire européen des atteintes au droit de la propriété intellectuelle de l'EUIPO, de **2 nouvelles études** visant à démontrer **l'utilisation massive du e-commerce pour la commercialisation de produits contrefaisants.**

Avec un chiffre d'affaire européen de **757 milliards d'euros en 2020 soit un bond de 20% comparé à 2019**, Internet est depuis quelques années devenu l'outil privilégié des contrefacteurs, dont la valeur des faux produits est **estimée à 119 milliards d'euros, soit 5,8% des importations en Europe.**

L'une de ces études, réalisée conjointement avec l'OCDE, met en évidence une augmentation significative de l'offre de faux produits due à la pandémie, qui a favorisé les achats dématérialisés. Bien que tous les secteurs soient impactés, cette étude révèle également les secteurs majoritairement touchés : **la parfumerie et les cosmétiques (75,3%), les produits pharmaceutiques (71,9%) et les lunettes de soleil (71,3%),** en provenance pour plus de **75% d'entre eux de Chine, 5,7 % de Hong Kong, 5,6% de Turquie et 3,3% de Singapour.**

[Accéder à l'étude](#)

Découpée en plusieurs volets, la seconde étude met en évidence les tendances émergentes usitées par les contrefacteurs, fréquemment liés à la criminalité organisée, pour vendre leurs faux produits en ligne. **Ces méthodes se matérialisent par la détention de multiples comptes vendeurs (ouverts par le même réseau sous des noms différents) sur les plateformes, par la publicité en ligne qui renverra le consommateur vers un site illicite et une présence accrue sur les réseaux sociaux par la création de groupes ou des communications publiques incitant les utilisateurs à devenir les complices de ce trafic.**

Cette publication traite des **7 étapes clés de la production de produits contrefaisants** allant de l'approvisionnement à la commercialisation des produits de contrefaçon, en passant par le marketing, la mise en vente, le stockage et l'acheminement. Elle **rappelle également toutes les mesures existantes, sur internet,** pour lutter contre le commerce illicite, dont l'application doit

être stricte pour endiguer le phénomène, ainsi que les outils mis législatifs mis à disposition pour protéger la création et l'innovation.

[Accéder à l'étude](#)